

**BULLETIN BI-MENSUEL**

DE LA

**SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON**

FONDÉE EN 1822

ET DES

**SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON**

RÉUNIES

Secrétaire gén. : M. P. NICOD, 122, r. St-Georges : Trésorier : M. F. RAVINET, 11, r. Franklin

Abonnement  
annuel } 10 francs.SIÈGE SOCIAL A LYON :  
33. Rue Bossuet (Immeuble Municipal)

1567 MEMBRES

MULTA PAUCIS

Chèques Postaux  
c/c Lyon, 101-98**PARTIE ADMINISTRATIVE****Admissions***Ont été admis à la séance du 27 avril :*

MM. Lamétérie, Bérout, M<sup>lle</sup> Colly, MM. Vanel, Rivoli, Woycicki, Morozewicz, Wilezynski, Svedelius, Bruley, Hadzi, l'Institut Zoologique de Ljubljana, MM. Georgevitch, Dziubaltowski, Dupont, Desbans, Malaquin, Schechtel, Ramult, Maulik, Rousseau, Smit, Pesez, Siemiradzki.

**ORDRE DU JOUR**

DE LA

**Séance générale du Lundi 11 Mai 1925, à 20 heures**

1<sup>o</sup> *Vote sur l'admission des candidats présentés à la séance du 27 avril auxquels est ajouté :*

M. Veillet (André), architecte, Bourg-Argental (Loire), *Botanique*, parrains MM. J. Linossier et L. Pourrat.

2<sup>o</sup> *Présentation de :*

M. Fissier (Louis), négociant, 57, rue de Paradis, Paris (10<sup>e</sup>), *Botanique*, par MM. Cl. Jacquet et Renaud. — M. Semart, 26, boulevard Jules-Ferry, Roanne (Loire), par MM. Laforêt et Larue. — M<sup>lle</sup> Percherancier (L.), professeur au Lycée de jeunes filles, 34, rue Carnot, Roanne, par M<sup>me</sup> Vié et M. Larue. — M. Bru (Ernest), professeur au Lycée de Roanne, 6, boulevard des Belges, Le Coteau (Loire), par MM. Larue et Alabernarde. — M<sup>me</sup> Frère (Marguerite),

## SECTION BOTANIQUE

Séance du 24 Mars

M. MEYRAN présente, comme suite à la dernière séance, des renseignements complémentaires sur la distribution géographique de quelques espèces du genre *Senecio*.

Plantes fraîches apportées : *Isopyrum*, *Arabis alpina* var. *saxatilis*, *Draba aizoides* var. *affinis*, *Leucoium vernum*, *Erythronium*, etc.

M. THIÉBAUT fait part de quelques observations au sujet de *Stachys palustris*, *sylvatica* et de leur hybride *S. ambigua* Sm. On distingue celui-ci de ses générateurs par ses feuilles à court pétiole (de 1 centimètre environ dans les feuilles moyennes) alors que celles de *S. palustris* sont habituellement sessiles et que celles de *S. sylvatica* sont longuement pétiolées. Mais on rencontre parfois une forme de *S. palustris* dont les feuilles, surtout sur les tiges non fleuries, ont un assez long pétiole. C'est la var. *petiolulata* Clos, prise assez fréquemment pour le *S. ambigua*. Elle est commune au bord des étangs de la Dombes, où précisément Cariot et Saint-Lager signalent la présence de l'hybride et il est vraisemblable que l'indication de cette localité repose sur une confusion.

Il est à remarquer que les Flores ne tiennent pas suffisamment compte, en général, des caractères tirés du système souterrain. ROYEU, l'auteur de la *Flore de la Côte-d'Or*, qu'il faut toujours consulter sur ce point, donne au sujet des *Stachys* les indications suivantes :

*Stachys sylvatica*. — Drageons (rejets souterrains) non épaissis, d'un calibre uniforme.

*S. palustris*. — Drageons très épaissis, fortement atténués à leur partie basilaire, à nœuds mérithalliens étranglés.

*S. ambigua*. — Drageons peu épaissis, légèrement atténués à leur partie basilaire, à nœuds mérithalliens non étranglés.

Dans les cas douteux il sera toujours bon de se référer à ces distinctions.

---

## SECTION D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE

Séance du 4 Avril

1<sup>o</sup> M. le Vétérinaire principal TASSER expose ce que fut l'Art vétérinaire chez les Romains.

Les grandes armées romaines, celles qui portèrent au loin les frontières de l'Empire, avaient une cavalerie nombreuse, étaient suivies de troupeaux importants, d'où nécessité de lutter contre les maladies qui souvent les décimaient.

Cependant la médecine des animaux resta rudimentaire pendant longtemps — témoin le *De Re rustica* de Caton l'Ancien.

Plus tard, au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère, Columelle, grand propriétaire, s'occupe de ses troupeaux, de leurs maladies. Il mentionne pour la première fois le mot *veterinarius* appliqué aux personnes qui traitent les animaux domestiques. La description de nombreuses maladies du bétail donne à l'ouvrage de Columelle une grande importance.

Virgile s'était lui aussi, avant Columelle, occupé d'économie rurale, de zootechnie, d'agronomie. C'est dans les *Géorgiques*, l. III, que le grand poète énumère les soins à donner aux animaux. Nous retiendrons les méfaits des

taons — non de l'hypoderme ou œstre — qui s'attaquent aux troupeaux, piquent par centaines les animaux, les rendent furieux et dangereux pour leurs gardiens ; la notion de la gale du mouton ; les dangers de la morsure de la vipère, etc. Le livre III des *Géorgiques* se termine par la description d'une épizootie meurtrière pour toutes espèces animales. De quelle maladie s'agit-il ? sans aucun doute, du charbon bactérien pour les bovidés. Pour le cheval peut-être la morve et la gourme ont-elles aussi participé avec le charbon à cette immense épidémie ?

La médecine vétérinaire se perfectionnait chez les Romains et devenait une science au vrai sens du mot lorsque la décadence de l'Empire commença avec le II<sup>e</sup> siècle de notre ère et se précipita. Une véritable régression se produisit, ainsi qu'en témoignent les écrits d'un certain Gargilius Martial.

Au IV<sup>e</sup> siècle, Publius Vegèce fait cependant preuve de connaissances assez étendues sur les maladies de chevaux. Il insiste sur la nécessité d'enfouir profondément les cadavres d'animaux succombant à des maladies contagieuses, de purifier l'air des étables par des fumigations, etc.

En terminant, M. TASSER fait remarquer que les oiseaux de basse-cour ne furent apprivoisés que très tardivement et n'ont que fort peu attiré l'attention des vétérinaires de l'antiquité romaine.

Somme toute la médecine vétérinaire resta fort rudimentaire à Rome. Il est vrai que la médecine humaine n'accusa pas un progrès beaucoup plus notable.

20 M. le D<sup>r</sup> MAYET, en l'absence du D<sup>r</sup> LOCARD qui devait prendre la parole sur le tatouage chez les criminels, donne quelques renseignements sur les tatouages contemporains. Cette survivance d'une mentalité primitive se rencontre dans des milieux assez spéciaux et est en rapport avec la prédominance des tares psychiques aisément décelables chez les tatoués.

Chez les peuples primitifs, le tatouage est une marque ethnique assez souvent et il s'est perpétué tel dans l'antiquité classique : Ezéchiël, IX, 6, ne s'écrie-t-il pas : « Tuez tout, que nul n'échappe, vieillards, jeunes hommes, vierges, femmes et enfants, mais ne tuez aucun de ceux qui portent le *Tau* écrit sur leur front... » Tatouages arabes, tatouages des croisés, etc., ont ou ont eu cette même signification qui se retrouve chez les peuplades de l'Océanie. Chez nos apaches contemporains, certains tatouages sont des marques d'association.

L'inadaptation sociale se traduit par des inscriptions dont celle : « Mort aux vaches » est une des plus convenables.

La sexualité et ses déviations sont le sujet de tatouages d'une obscénité sur laquelle il n'est pas à insister.

Une vague sentimentalité est exprimée — ou simulée — par des fleurs de pensée, des fleurs de myosotis, des prénoms féminins, l'étoile de l'amour ou l'étoile du malheur...

Un tatoué des bataillons d'Afrique prouvait qu'il n'était pas un ingrat en montrant ses pieds où chaque orteil portait, tatoué, le nom d'un médecin militaire qui l'avait soigné pour paludisme, typhoïde et autres maladies.

Apanage des dégénérés, des bagnards, de certains oisifs, dans notre société actuelle, le tatouage est aussi ancien que l'humanité. Tous les groupes humains ont passé par une série d'étapes évolutives qui comportent des manifestations psychiques identiques.

Nous voyons chez les peuplades primitives actuelles le tatouage et la peinture corporelle extrêmement répandus. Il en fut de même chez nos ancêtres des temps préhistoriques. On a retrouvé en maints gisements, et à Solutré